

L'HAUTIL ▶ *Élus de tous bords et associations main dans la main*

Union sacrée contre la décharge à ciel ouvert

Il y a urgence. C'est le cri d'alarme lancé par le Collectif pour la protection du massif de l'Hautil et les élus de tous bords du secteur qui s'opposent à l'exploitation d'une décharge à ciel ouvert en plein cœur de la forêt de l'Hautil. Dans cet espace protégé du Parc naturel régional (PNR) qui s'étend sur sept communes des Yvelines et du Val-d'Oise, la société Petitdidier et fils, une entreprise de terrassement domiciliée à Pierrelaye, défriche depuis un an sans autorisation administrative 25 hectares de la forêt afin d'y entreposer un million de mètres cubes de gravats divers censé servir à reboucher les fontis, héritage des anciennes carrières de gypse.

STRATÉGIE DE COMBAT

À terme, l'entreprise doit recréer une forêt afin de la rendre aux promeneurs. Un projet porté par la municipalité de Vaux-sur-Seine (Yvelines) et son maire Julien Crespo (SE). Sauf que selon les associations écologiques et les élus, le site en question, classé en zone bleue, n'est pas dangereux et ne nécessite donc pas un remblaiement. «Il n'y a pas

de danger car il n'y a pas de fontis. Il n'est donc pas nécessaire de sécuriser ce site pour les promeneurs. De toute façon, aucun arbre ne repoussera», martèle Pierre Cardo (UMP), le député-maire de Chanteloup-les-Vignes. Pointant du doigt «la légèreté» des élus de Vaux et s'interrogeant sur l'inertie du sous-préfet de Mantes-la-Jolie, auquel il vient d'adresser un courrier, Pierre Cardo appelle à la révolte. Une posi-

tion partagée par les associations et l'ensemble des élus du secteur, de Boissémont à Menucourt en passant par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Triel-sur-Seine, Evécquemont ou le député Axel Poniatowski. «Il faut mettre au point une stratégie de combat. Tant qu'on n'aura pas suffisamment emmerdé le monde, ils continueront. Il faut trouver des images chocs pour faire venir les médias. Pour eux, l'opéra-

tion est juteuse. Il y a plusieurs millions d'euros en jeu. Ils préfèrent prendre le risque d'un procès plutôt que d'arrêter». Depuis avril dernier, la société Petitdidier a d'ailleurs intensifié son activité. Elle exploite désormais le sous-sol afin d'en extraire du sablon. Et cela sans se soucier du référé déposé devant le TGI de Pontoise par le collectif afin d'arrêter le massacre. Le verdict doit tomber le vendredi 21 mai.

J.C.



Depuis plus d'un an, défenseurs de l'environnement et élus se battent contre la décharge à ciel ouvert de la forêt de l'Hautil. Sans résultat jusqu'ici.

Rédaction : ☎ 01.34.35.10.24. E-mail : j.cavaretta@la-gazette.fr

La Gazette du Val-d'Oise du mercredi 12 mai 2010